

## Note explicative – procédure stagiaires en situation RQTH

Les stagiaires en situation RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) doivent bénéficier d'un temps supplémentaire lors des évaluations.

Un supplément égal à un tiers de temps initialement prévu doit être accordé à tout stagiaire RQTH.

Voilà donc comme suit : **Certification en vins de Provence**

Epreuves	Temps initial	Temps pour stagiaire RQTH
<b>Partie 1</b>		
Questionnaire	45 mn	60 mn
<b>Partie 2</b>		
Ateliers dégustation, accords mets et vins, évènement	45 mn	60 mn

Ateliers en cours de formation	Selon type d'atelier	Il est proposé un temps supplémentaire afin de terminer l'atelier à son rythme
--------------------------------	----------------------	--

**Toute autre compensation nécessaire sera étudiée au cas par cas afin de faciliter le passage de la certification.**

